



MUNICIPALITE' DE CAMERANO

Secteur financier – Bureau des impôts

TAXE DE SÉJOUR - ATTESTATION D'EXONÉRATION

(Déclaration faite conformément aux articles 46-47 du décret présidentiel 445/2000 et à l'article 5 du règlement municipal pour l'application de la taxe de séjour)

JE SOUSSIGNE' _____ NE' _____

EN PROV. _____ LE RESIDENT _____ DE PROV. _____

RUE/PLACE _____ N. _____ CAP _____

CELLULAIRE/TEL _____ E-MAIL _____

CODE FISCAL

DÉCLAR

AVOIR SÉJOURNÉ DU _____ AU _____ DANS _____ LA

STRUCTURE D'HÉBERGEMENT _____ À CAMERANO EN RUE _____

ET QUE VOUS ÊTES DANS LE CAS SUIVANT DE DÉROGATION PRÉVU PAR LE RÈGLEMENT (cochez la case appropriée):

- MINEUR(S) JUSQU'À L'ÂGE DE DOUZE ANS (déclaration du parent ou de l'aidant);
- PERSONNE HANDICAPÉ NON AUTONOME ET SON È ACCOMPAGNATEUR (préciser dans les notes);
- MALADE QUI DOIT SUBIR UN EXAMEN MÉDICAL OU SUIVRE UN TRAITEMENT DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ PUBLICS OU PRIVÉS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA PROVINCE D'ANCÔNE AVEC UN ACCOMPAGNATEUR (dans le cas de patients de moins de dix-huit ans, les deux parents sont exemptés);
- SÉJOUR DANS LA STRUCTURE POUR DONNER SUITE À UNE MESURE PRISE PAR L'AUTORITÉ PUBLIQUE (préciser dans les notes);
- BÉNÉVOLE QUI FOURNIT DES SERVICES POUR DONNER SUITE À UN SINISTRE (préciser dans les notes);
- CHAUFFEUR D'AUTOBUS OU GUIDE TOURISTIQUE QUI FOURNIT DES ACTIVITÉS D'ASSISTANCE À DES GROUPES ORGANISÉS (exemption pour chaque chauffeur d'autocar et pour un accompagnateur chaque 25 participants);
- PERSONNEL APPARTENANT À LA POLICE D'ÉTAT OU AUX AUTRES FORCES ARMÉES QUI EXÉCUTENT DES ACTIVITÉS D'ORDRE PUBLIC ET DE SÉCURITÉ (préciser dans les notes);
- CITOYEN RÉSIDENT DE LA MUNICIPALITÉ DE CAMERANO.

Le soussigné a fait les déclarations, options et informations précitées, conscient des sanctions pénales prévues en cas de fausses déclarations et de déclarations mensongères, telles que prévues par l'art. 76 du décret présidentiel 445/2000 et conscient qu'en cas de déclarations mensongères, les avantages résultant de la prestation émise sur la base de la déclaration sont perdus, comme le prévoit l'art. 75 du décret présidentiel 445/2000.

Les données personnelles sont traitées par du personnel autorisé, aux fins institutionnelles de la Municipalité de Camerano (art. 6 paragraphe 1 lettre e du Règlement européen 2016/679 ; Décret législatif n° 23/2011), et peuvent être communiquées à des tiers dans le contexte de la procédure spécifique. Les parties intéressées peuvent se prévaloir, le cas échéant, des droits d'accès et de rectification, en contactant le service des impôts ou le délégué à la protection des données personnelles (RPD) de la municipalité de Camerano (Morolabs Srl - Avv. Massimiliano Galeazzi ; e-mail / PEC : dpo@morolabs.it / morolabs@legalmail.it)

NOTE:

PIÈCES JOINTES:

- copie de la pièce d'identité du déclarant

DATE _____

SIGNATURE _____